

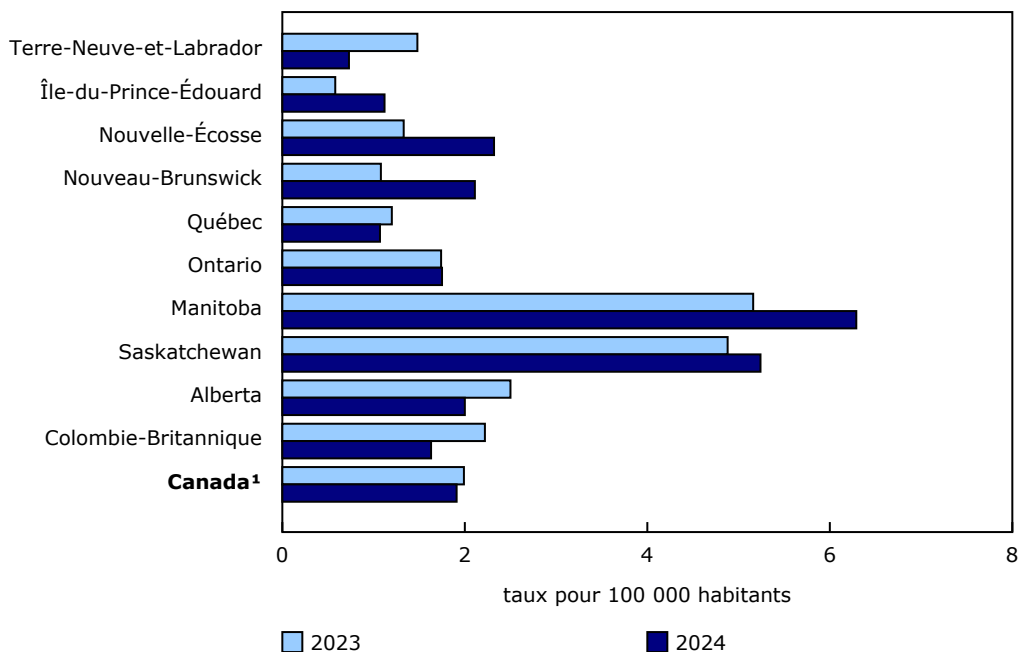
Tendances observées au chapitre des homicides au Canada, 2024

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le mardi 2 décembre 2025

En 2024, les services de police ont déclaré 788 homicides au pays, soit 8 homicides de moins que l'année précédente. Au Canada, les homicides, qui comprennent les meurtres au premier degré et au deuxième degré, les homicides involontaires coupables et les infanticides, représentent environ 0,1 % de tous les crimes violents déclarés par la police. Le taux d'homicides est considéré comme une mesure essentielle pour évaluer l'état d'un pays au chapitre de la violence, de la sécurité des collectivités et du bien-être social. Les décideurs politiques au Canada et à l'étranger analysent le nombre d'homicides pour comprendre l'étendue de la violence, cerner les tendances en la matière et déterminer les mesures à prendre pour la combattre.

En 2024, le taux national d'homicides a diminué de 4 %, passant de 1,99 à 1,91 homicide pour 100 000 habitants. Il s'agit de la deuxième année consécutive au cours de laquelle le taux d'homicides est inférieur à 2 homicides pour 100 000 habitants.

Graphique 1
Taux d'homicides, selon la province, 2023 et 2024



1. Comprend les territoires.

Note(s) : Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source(s) : Enquête sur les homicides (3315).

Les taux d'homicides des provinces révèlent des tendances différentes en 2024

En 2024, le taux d'homicides a diminué dans quatre provinces. Terre-Neuve-et-Labrador (-51 %) a enregistré la plus forte baisse du taux d'homicides parmi les provinces, suivie de la Colombie-Britannique (-27 %), de l'Alberta (-20 %) et du Québec (-11 %).



À l'inverse, les six provinces restantes ont affiché une augmentation du taux d'homicides. Au Nouveau-Brunswick, celui-ci a presque doublé pour passer de 1,08 à 2,11 homicides pour 100 000 habitants, le nombre de victimes d'homicide étant passé de 9 en 2023 à 18 en 2024. En 2024, huit de ces victimes ont été tuées au moyen d'une arme à feu, ce qui est un nombre deux fois plus élevé que celui enregistré en 2023.

Pour ce qui est des autres provinces, le taux d'homicides à l'Île-du-Prince-Édouard a augmenté, passant de 0,58 à 1,12 pour 100 000 habitants (de 1 victime à 2 victimes) en 2024. Le taux d'homicides en Nouvelle-Écosse a quant à lui considérablement augmenté pour passer de 1,33 à 2,32 pour 100 000 habitants (de 14 victimes à 25 victimes). En 2024, la Nouvelle-Écosse a enregistré une hausse marquée du nombre d'homicides liés au commerce de drogues illicites (7 homicides) par rapport à celui observé l'année précédente (2 homicides). Pour la première fois en quatre ans, la Nouvelle-Écosse a également enregistré trois affaires d'homicide ayant fait plusieurs victimes. Plus à l'ouest, le taux d'homicides au Manitoba a affiché une augmentation de 22 %, le taux en Saskatchewan a progressé de 7 % et le taux en Ontario est demeuré pratiquement inchangé, se situant à 1,75 homicide pour 100 000 habitants.

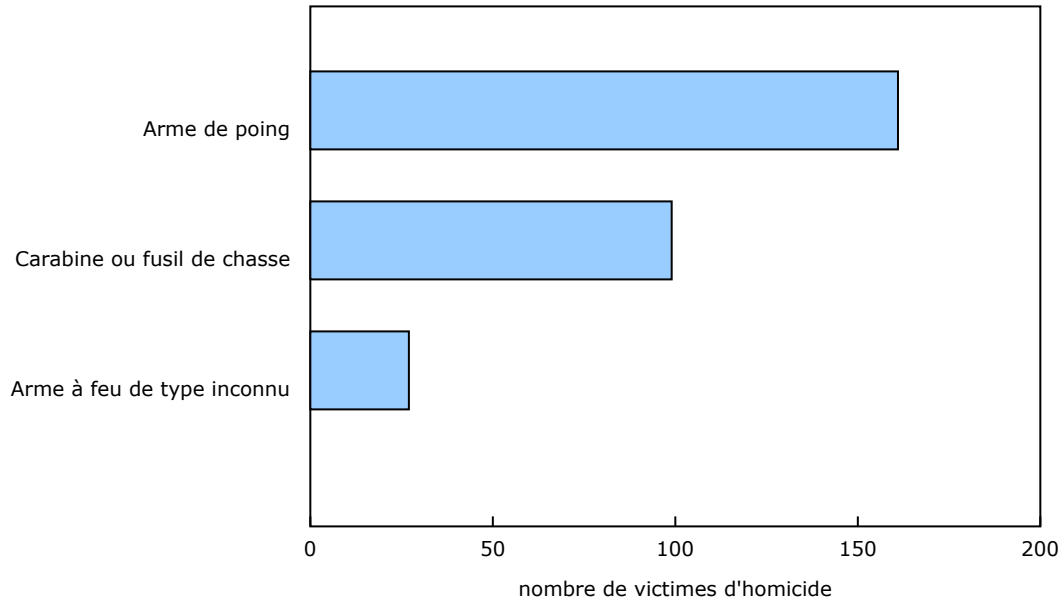
Conformément à la tendance générale à la baisse du taux national d'homicides, 22 des 42 régions métropolitaines de recensement (RMR) ont vu leur taux d'homicides reculer en 2024, la plus importante diminution ayant été enregistrée à Moncton (-81 %). Toutefois, parmi les trois plus grandes RMR (Toronto, Montréal et Vancouver), seule la RMR de Vancouver a enregistré une baisse du taux d'homicides. Le taux d'homicides à Thunder Bay a été le plus élevé au Canada en 2024, celui-ci étant passé de 5,41 à 6,08 pour 100 000 habitants. Venaient ensuite les taux observés à Chilliwack (4,75) et Winnipeg (4,66).

Les armes de poing sont l'arme principale utilisée dans plus de la moitié des homicides commis à l'aide d'une arme à feu

Conformément aux tendances récemment observées, les armes à feu ont été utilisées dans plus de 1 homicide sur 3 (36 %) en 2024. Parmi les 287 homicides commis à l'aide d'une arme à feu, les armes de poing (56 %) étaient l'arme le plus souvent utilisée, suivies des carabines et des fusils de chasse (34 %). Dans les autres cas, les types d'armes à feu utilisés n'ont pas été précisés (p. ex. lorsque le mécanisme exact de mise de feu est inconnu).

Graphique 2

Nombre de victimes d'homicide, selon le type d'arme à feu utilisée pour commettre l'homicide, Canada, 2024



Source(s) : Enquête sur les homicides (3315).

Les tendances relatives aux homicides attribuables à des gangs affichent une baisse générale

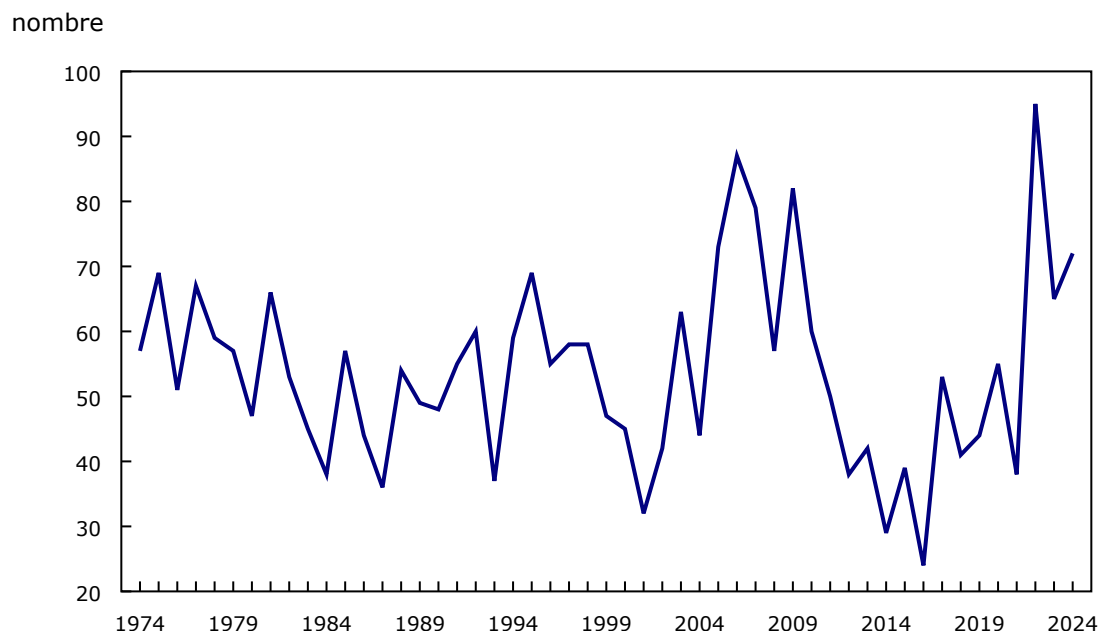
De 2023 à 2024, le nombre d'homicides attribuables à des gangs a reculé pour passer de 174 à 152 (0,37 homicide pour 100 000 habitants), ce qui représente moins du cinquième (19 %) de tous les homicides. Pour la première fois depuis 2016, le taux d'homicides attribuables à des gangs au Canada est passé sous la barre de 0,40 homicide pour 100 000 habitants.

Selon une analyse récente, plusieurs diminutions ont été observées au chapitre des tendances relatives aux homicides attribuables à des gangs en 2024. Premièrement, les homicides liés au commerce de drogues illicites (p. ex. possession et trafic) étaient moins fréquents, leur nombre étant passé de 120 en 2023 (69 % de tous les homicides attribuables à des gangs) à 80 en 2024 (53 %). Deuxièmement, le nombre d'homicides attribuables à des gangs commis à l'aide d'une arme à feu a diminué pour passer de 132 en 2023 à 110 en 2024. Ensemble, ces variations ont contribué à une augmentation de la proportion globale d'homicides attribuables à des gangs commis à l'aide d'une arme à feu, laquelle est passée de 78 % en 2023 à 79 % en 2024. Le nombre d'auteurs présumés d'homicides attribuables à des gangs a diminué pour passer de 121 à 95, ce qui a donné lieu à une baisse de la proportion d'auteurs présumés de ce type d'homicide, celle-ci étant passée de 18 % en 2023 à 14 % en 2024.

Un plus grand nombre de jeunes sont inculpés d'homicide

Un plus grand nombre de jeunes de moins de 18 ans ont été inculpés d'homicide en 2024 (72) qu'en 2023 (65). Cette hausse a fait augmenter le taux de jeunes auteurs présumés d'homicide, lequel est passé de 0,87 à 0,94 pour 100 000 jeunes. En 2024, la police a déclaré 13 affaires d'homicide impliquant plusieurs jeunes auteurs présumés, dont 5 comptaient au moins 3 jeunes auteurs présumés.

Graphique 3 Nombre de jeunes auteurs présumés d'homicide, Canada, 1974 à 2024



Note(s) : Toute personne âgée de moins de 18 ans est considérée comme un jeune.
Source(s) : Enquête sur les homicides (3315).

Les Autochtones continuent d'être surreprésentés parmi les victimes d'homicide

Au Canada, les Autochtones (membres des Premières Nations, Métis et Inuit) continuent de courir un risque disproportionné d'être victimes d'un homicide. Ce risque accru est profondément lié aux conséquences historiques et actuelles de la colonisation, dont font partie la discrimination systémique, la pauvreté et les traumatismes intergénérationnels.

En 2024, les Autochtones représentaient 3 victimes d'homicide sur 10 (30 %), alors qu'ils constituaient 5 % de la population totale du Canada. La proportion d'Autochtones victimes d'homicide a augmenté de 4 points de pourcentage par rapport à 2023, année au cours de laquelle ils représentaient 26 % de toutes les victimes d'homicide. S'établissant à 10,84 pour 100 000 habitants, le taux d'homicides chez les Autochtones était plus de huit fois supérieur à celui enregistré au sein de la population canadienne non autochtone en 2024. Parmi les victimes d'homicide chez les Autochtones, les femmes ont affiché une plus forte hausse à ce chapitre, le nombre d'homicides perpétrés contre elles étant passé de 50 en 2023 à 71 en 2024. Le nombre de victimes d'homicide chez les hommes autochtones a augmenté pour passer de 144 à 152 victimes.

Près de 3 victimes d'homicide sur 10 appartiennent à un groupe racisé

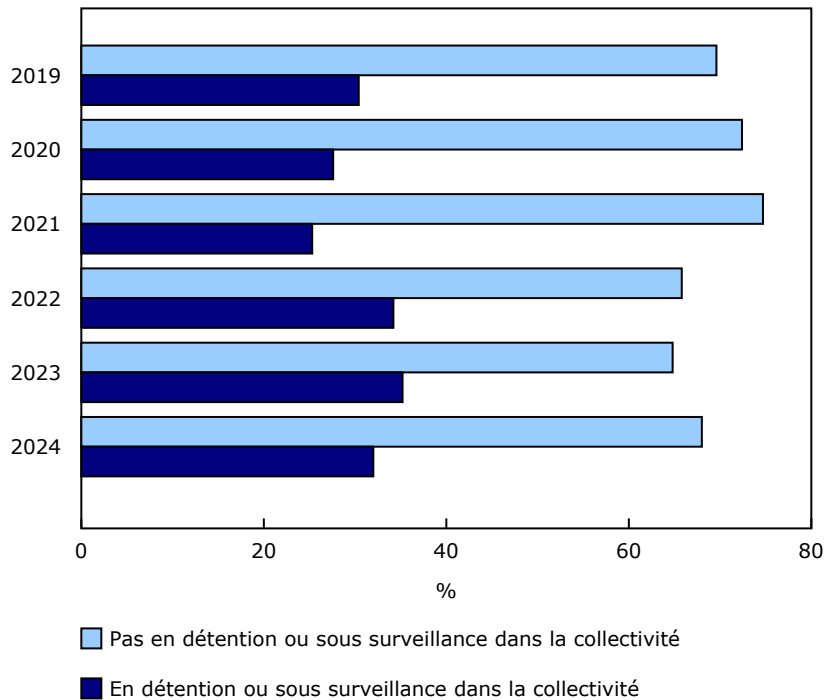
En 2024, près de 3 victimes d'homicide sur 10 (29 %; 226 victimes) appartenaient à un groupe racisé. Le taux d'homicides chez les personnes racisées était de 1,72 victime pour 100 000 habitants, ce qui est inférieur au taux observé chez les personnes non racisées (1,98 victime pour 100 000 habitants). Parmi les victimes racisées, les groupes les plus touchés étaient les personnes noires (45 %), les personnes sud-asiatiques (22 %) et les personnes arabes (9 %).

Les auteurs présumés d'homicide ont souvent des antécédents judiciaires

Les crimes contre la personne correspondent aux infractions qui causent ou menacent de causer des lésions corporelles à une victime. Cette catégorie est vaste et comprend les crimes les plus graves comme les homicides (meurtres, homicides involontaires coupables et infanticides), de même que les agressions sexuelles, les tentatives de meurtre, les vols qualifiés, le harcèlement criminel, les menaces et divers niveaux de voies de fait. En 2024, 42 % des auteurs présumés d'homicide avaient déjà commis ou avaient déjà été soupçonnés d'avoir commis un crime contre la personne, ce qui est un taux un peu plus faible qu'en 2023 (47 %).

De 2019 à 2024, environ le tiers des personnes accusées d'homicide étaient déjà sous surveillance judiciaire. Cette proportion s'est établie à 32 % en 2024, après avoir affiché un creux de 25 % en 2021, puis un sommet d'environ 35 % en 2023. Cette vaste catégorie de personnes sous surveillance comprend non seulement les personnes en liberté sous caution, mais aussi celles en détention provisoire, en détention après condamnation ou en probation.

Graphique 4 Proportion de personnes accusées d'homicide en détention ou sous surveillance dans la collectivité au moment de l'homicide, Canada, 2019 à 2024



Note(s) : Exclut les homicides pour lesquels on ignorait si l'accusé ou le suspect pouvant être inculpé était en détention ou sous surveillance dans la collectivité au moment de l'homicide.

Source(s) : Enquête sur les homicides (3315).

Personnes disparues en tant que victimes d'homicide

En 2024, la baisse du nombre total d'homicides s'est traduite par une diminution du nombre d'affaires dans lesquelles la victime avait été préalablement portée disparue.

En 2024, environ 1 victime d'homicide sur 20 (5 %; 41 victimes) avait été portée disparue avant son décès, ce qui représente une légère baisse par rapport à 2023 (6 %; 44 victimes). Chez les victimes d'homicide autochtones, dont le genre était connu, 4 % des femmes et des hommes autochtones avaient été préalablement portés disparus, comparativement à 5 % chez les femmes non autochtones et à 6 % chez les hommes non autochtones. Malgré la forte hausse du nombre de femmes autochtones victimes d'homicide, le pourcentage de celles qui avaient été préalablement portées disparues était, en 2024, 3,25 fois plus faible que la moyenne calculée depuis la première collecte de ces données en 2015 (13 %).

Les femmes continuent de représenter un nombre disproportionné de victimes d'homicide aux mains d'un partenaire intime

En 2024, près de 1 victime d'homicide sur 6 (17 %) a été tuée par un conjoint ou un partenaire intime, ce qui représente un total de 100 victimes. Il s'agit d'une hausse par rapport aux 72 victimes enregistrées en 2023. Des augmentations à ce chapitre ont été observées dans 8 des 10 provinces. Conformément à la tendance historique, les femmes (81 %) représentaient une part disproportionnée des victimes d'homicide aux mains d'un partenaire intime en 2024, qu'il s'agisse d'un homicide commis par un conjoint, un conjoint de fait ou un partenaire amoureux, actuel ou ancien. Plus précisément, le nombre de femmes victimes a fortement augmenté pour passer de 53 en 2023 à 81 en 2024, tandis que le nombre d'hommes victimes est demeuré stable.

Tableau 1
Nombre d'homicides, selon la province ou le territoire, 2015 à 2024

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	nombre de victimes									
Canada	613	619	669	665	691	765	801	885	796	788
Terre-Neuve-et-Labrador	3	8	4	2	5	4	8	3	8	4
Île-du-Prince-Édouard	1	0	2	0	2	1	1	0	1	2
Nouvelle-Écosse	12	13	21	11	6	37	23	20	14	25
Nouveau-Brunswick	11	11	10	13	17	14	11	15	9	18
Québec	79	67	93	84	78	87	90	111	106	97
Ontario	174	206	198	272	253	244	284	293	272	282
Manitoba	48	43	47	55	74	62	62	90	75	94
Saskatchewan	47	57	38	35	55	64	71	73	59	65
Alberta	133	116	119	83	100	143	119	119	117	98
Colombie-Britannique	96	90	121	93	91	100	125	155	123	93
Yukon	1	4	8	3	1	0	4	2	4	0
Territoires du Nord-Ouest	6	3	2	6	2	6	1	3	6	6
Nunavut	2	1	6	8	7	3	2	1	2	4
Variation pour le Canada par rapport à l'année précédente	88	6	50	-4	26	74	36	84	-89	-8

Note(s) : Un faible nombre d'homicides pris en compte dans le total d'une année donnée pourraient en réalité s'être produits au cours d'années précédentes. Les homicides sont comptabilisés en fonction de l'année durant laquelle ils sont déclarés à Statistique Canada.

Source(s) : Enquête sur les homicides (3315).

Tableau 2
Taux d'homicides, selon la province ou le territoire, 2015 à 2024

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	taux ¹									
Canada	1,72	1,71	1,83	1,79	1,84	2,01	2,09	2,27	1,99	1,91
Terre-Neuve-et-Labrador	0,57	1,51	0,76	0,38	0,95	0,76	1,52	0,56	1,48	0,73
Île-du-Prince-Édouard	0,69	0,00	1,34	0,00	1,28	0,63	0,62	0,00	0,58	1,12
Nouvelle-Écosse	1,28	1,38	2,21	1,14	0,61	3,74	2,30	1,95	1,33	2,32
Nouveau-Brunswick	1,45	1,44	1,30	1,69	2,19	1,79	1,39	1,85	1,08	2,11
Québec	0,97	0,81	1,12	1,00	0,92	1,02	1,05	1,28	1,20	1,07
Ontario	1,27	1,48	1,41	1,90	1,74	1,65	1,91	1,94	1,74	1,75
Manitoba	3,71	3,27	3,52	4,07	5,40	4,49	4,45	6,37	5,16	6,29
Saskatchewan	4,19	5,02	3,31	3,03	4,72	5,48	6,08	6,19	4,88	5,24
Alberta	3,21	2,76	2,81	1,93	2,30	3,24	2,69	2,64	2,50	2,00
Colombie-Britannique	2,01	1,85	2,45	1,85	1,78	1,93	2,39	2,89	2,22	1,63
Yukon	2,65	10,38	20,24	7,43	2,43	0,00	9,31	4,56	8,80	0,00
Territoires du Nord-Ouest	13,56	6,72	4,48	13,47	4,50	13,48	2,24	6,72	13,43	13,41
Nunavut	5,48	2,70	15,93	20,88	18,02	7,60	4,99	2,47	4,91	9,72
Changement en pourcentage du taux pour le Canada par rapport à l'année précédente	15,89	-0,16	6,79	-2,01	2,40	9,52	4,13	8,51	-12,63	-3,89

1. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants à partir des estimations révisées de la population au 1er juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Note(s) : Un faible nombre d'homicides pris en compte dans le total d'une année donnée pourraient en réalité s'être produits au cours d'années précédentes. Les homicides sont comptabilisés en fonction de l'année durant laquelle ils sont déclarés à Statistique Canada.

Source(s) : Enquête sur les homicides (3315).

Tableau 3
Nombre et taux d'homicides, selon la région métropolitaine de recensement¹, 2014 à 2024

	2024	2024	2024	2023	2023	Différence par rapport à 2023	Différence par rapport à 2023	Moyenne de 2014 à 2023	Moyenne de 2014 à 2023
	nombre	taux ²	population	nombre	taux ²	nombre	variation du taux en %	nombre	taux ²
Canada	788	1,91	41 288 599	796	1,99	-8	-3,89	703	1,88
Total pour les RMR	518	1,67	30 937 079	518	1,73	0	-3,48	464	1,72
Population de 500 000 habitants et plus									
Toronto	133	1,90	7 002 113	119	1,77	14	7,60	109	1,74
Montréal	58	1,24	4 663 357	56	1,24	2	0,61	48	1,12
Vancouver	37	1,19	3 109 701	48	1,61	-11	-26,08	50	1,86
Calgary	23	1,29	1 781 614	25	1,49	-2	-13,23	29	1,95
Edmonton	36	2,20	1 637 829	48	3,07	-12	-28,32	43	2,99
Ottawa ³	27	2,10	1 283 677	18	1,45	9	45,20	14	1,30
Winnipeg	43	4,66	922 465	46	5,15	-3	-9,51	34	4,19
Québec	3	0,34	883 152	9	1,04	-6	-67,49	5	0,62
Hamilton	10	1,21	829 193	11	1,36	-1	-11,22	11	1,49
Kitchener–Cambridge–Waterloo	5	0,71	706 875	5	0,74	0	-4,67	5	0,91
London	10	1,59	627 289	8	1,31	2	21,29	8	1,41
Oshawa	11	1,93	570 677	9	1,65	2	16,71	8	1,75
St.Catharines–Niagara	15	2,78	539 180	12	2,29	3	21,55	6	1,14
Halifax	11	2,07	530 610	8	1,54	3	34,31	8	1,84

Tableau 3 - suite

Nombre et taux d'homicides, selon la région métropolitaine de recensement¹, 2014 à 2024

	2024	2024	2024	2023	2023	Différence par rapport à 2023	Différence par rapport à 2023	Moyenne de 2014 à 2023	Moyenne de 2014 à 2023
Population de 100 000 à moins de 500 000 habitants									
Windsor	6	1,24	483 687	5	1,07	1	16,28	6	1,45
Victoria	2	0,45	441 415	2	0,46	0	-1,63	4	1,00
Saskatoon	14	3,75	372 990	13	3,63	1	3,50	11	3,37
Gatineau ⁴	5	1,38	363 435	5	1,41	0	-2,32	4	1,03
Barrie	2	0,68	293 387	1	0,35	1	93,19	2	0,90
Regina	6	2,14	280 995	10	3,69	-4	-42,17	9	3,70
Kelowna	2	0,80	250 105	5	2,04	-3	-60,80	4	1,93
St. John's	2	0,87	230 927	3	1,33	-1	-35,03	3	1,22
Sherbrooke	3	1,33	225 285	2	0,91	1	46,70	1	0,68
Abbotsford-Mission	4	1,80	222 082	4	1,86	0	-3,28	5	2,54
Moncton	1	0,51	196 448	5	2,67	-4	-80,93	3	1,57
Grand Sudbury	2	1,02	195 577	5	2,65	-3	-61,40	4	2,02
Kingston	5	2,63	190 126	0	0,00	5	...	3	1,51
Saguenay	2	1,13	177 080	0	0,00	2	...	1	0,41
Brantford	3	1,72	174 843	0	0,00	3	...	4	2,30
Trois-Rivières	1	0,58	171 224	1	0,60	0	-2,65	2	0,95
Guelph	3	1,88	159 360	4	2,56	-1	-26,35	2	1,19
Peterborough	2	1,38	145 180	4	2,87	-2	-52,06	2	1,47
Saint John	3	2,12	141 342	2	1,44	1	47,02	2	1,52
Lethbridge ⁵	1	0,72	138 745	1	0,75	0	-3,52	1	1,39
Fredericton ⁶	5	3,75	133 505	1	0,79	4	374,02
Thunder Bay	8	6,08	131 594	7	5,41	1	12,45	8	6,46
Nanaimo ⁶	2	1,57	127 516	3	2,40	-1	-34,62
Chilliwack ⁶	6	4,75	126 372	6	4,84	0	-1,95
Kamloops ⁶	1	0,80	124 896	4	3,27	-3	-75,49
Belleville–Quinte West ^{5,7}	3	2,43	123 531	2	1,65	1	47,24	1	1,44
Drummondville ⁶	0	0,00	114 783	0	0,00	0
Red Deer ⁶	2	1,77	112 917	1	0,92	1	92,87
Total pour les régions autres que les RMR	270	2,61	10 351 520	278	2,72	-8	-4,08	239	2,28

... n'ayant pas lieu de figurer

- Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Une région métropolitaine de recensement (RMR) compte habituellement plus d'un service de police. Il est important de noter que, bien que les données officielles sur la criminalité déclarées par la police provenant du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) utilisent les noms normalisés des régions métropolitaines de recensement (RMR) de Statistique Canada, les frontières des services de police des RMR ne concordent pas toujours entièrement aux unités géographiques normalisées des RMR utilisées pour la diffusion de l'information sur le Recensement de la Population.
- Les taux sont calculés pour 100 000 habitants à partir des estimations révisées de la population au 1er juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.
- Ottawa représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située en Ontario.
- Gatineau représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située au Québec.
- Belleville et Lethbridge sont devenues des RMR en 2016.
- Fredericton, Chilliwack, Nanaimo, Kamloops, Drummondville et Red Deer sont devenus des RMR en 2023.
- La RMR de Belleville–Quinte West était connue sous le nom de Belleville auparavant.

Note(s) : Un faible nombre d'homicides pris en compte dans le total d'une année donnée pourraient en réalité s'être produits au cours d'années précédentes. Les homicides sont comptabilisés en fonction de l'année durant laquelle ils sont déclarés à Statistique Canada.

Source(s) : Enquête sur les homicides (3315).

Note aux lecteurs

En raison de la taille relativement faible de la population des territoires, les variations des taux d'homicides d'une année à l'autre doivent être interprétées avec prudence. Par conséquent, les territoires sont inclus dans le taux national global, mais ne sont pas présentés séparément.

Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête 3315.

L'infographie « [Les homicides au Canada, 2024](#) » (**11-627-M**) est maintenant accessible.

Des données supplémentaires sont offertes sur demande.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (infostats@statcan.gc.ca), ou communiquez avec les Relations avec les médias (statcan.mediahotline-ligneinfomedias.statcan@statcan.gc.ca).